

FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT OCCITANIE

11, Boulevard des Récollets 31400 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT OCCITANIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'assemblée générale,

I- Opinion sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit

des comptes annuels de la Fédération Française du Bâtiment Occitanie relatifs à l'exercice clos le

31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables

français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice

écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

«Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du

présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont

applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes.

CRCC
COMPAGNIE
REGIONALE aus
COMPISSAIR SAIN
LOWFILES

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la

justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris

dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas

d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables

en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes

annuels des informations données dans le rapport du Trésorier ainsi que dans les documents

adressés aux membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

IV- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement

d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle

conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas

d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de

l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son

activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

S.A.S THIERRY DEWINTRE
Société de Commissariat aux comptes au capital de 5000 €
1 Place Pierre Mendes France - 34170 Castelnau Le lez

CRCC

V- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir

l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur

ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des

comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à

l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Castelnau-Le-Lez, le 13 juin 2023

THIERRY DEWINTRE SAS

Le Commissaire aux Comptes Benjamin PIAZZA

170 Castelnau Le Lez 513 306 373 00038

Tél : 04 67 10 77 80 tb.experts@wanadoo.f

ANNEXES DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



RCS Montpellier: 513 306 373

FFB OCCITANIE

11 Bd des Récollets

31400 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

- Bilan actif-passifCompte de résultatAnnexe

BILAN ACTIF

	ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12	2	Exercice N-1 31/12/2021 12		
	ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	8 351		8 351		8 351	
CTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage	15 924 304 390	158 604	15 924 145 786	15 924 161 006	15 220	9.45
IF IMM	Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	598 250	239 019	359 231	423 142	63 912·	15.10
ACT	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations	540 879		540 879	540 879		
	Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	2 030		2 020	100 001	100 001-	h
	Total II	1 469 824	397 623	2 030	1 730 l 1 242 682	300	17.34
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes						
ACTIF CI	Créances (3) Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	26 724 1 050 959		26 724 1 050 959	70 381 836 171	43 657- 214 787	62.03- 25.69
	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	287 375 869 234 14 884		287 375 869 234 14 884	287 375 551 035 28 219	318 200 13 334-	57.75 47.25-
es de sation	Total III	2 249 176		2 249 176	1 773 181	475 996	26.84
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)						
\Box	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 719 000	397 623	3 321 377	3 015 863	305 515	10.13

⁽¹⁾ Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an

⁽³⁾ Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	N-1
	PASSIF		31/12/2021 12	Euros	%
	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation	1 829 633	1 810 198	19 435	1.07
UX RES	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
CAPITAUX	Report à nouveau				
CA PJ	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 955	19 435	2 520	12.97
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 851 588	1 829 633	21 955	1.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
A	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges Total III				
ES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	549 316 15 331	614 763 4 608	65 447- 10 723	10.65- 232.69
DETTES (1)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	91 409 134 312	144 709 181 220	53 300- 46 908-	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	299 883	185 811	114 072	61.39
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	379 539	55 118	324 421	588.59
Comptes de égularisatio	Total IV	1 469 789	1 186 230	283 560	23.90
Co Régu	Ecarts de conversion passif (V)		3		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 321 377	3 015 863	305 515	10.13

COMPTE DE RESULTAT

		rcice N 31/12/		Exercice N-1	Ecart N/	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
)					
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens Production vendue de services	52 315		E0 01E	04 600	20.004	20.17
Froduction vendue de services	25 212		52 315	84 608	32 294-	38.17
Chiffre d'affaires NET	52 315		52 315	84 608	32 294-	38.17
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 682 064	1 510 837	171 227	11.33
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortisse	ments), transfert	s de charges	5 495	35 564	30 069-	I.
Autres produits			6 750	15 251	8 501-	55.74
Total des Produits d'exploitation (I)			1 746 624	1 646 260	100 364	6.10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisions						
Variation de stock (matières premières et autres app	provisionnements	5)				
Autres achats et charges externes *			491 426	485 931	5 495	1.13
Impôts, taxes et versements assimilés			34 847	35 032	185-	0.53-
Salaires et traitements			369 347 191 913	372 936	3 588-	
Charges sociales			191 913	187 004	4 909	2.62
Dotations aux amortissements et dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amortiss	ements		81 626	80 215	1 411	1.76
Sur immobilisations : dotations aux amortus			01 020	00 213	1 411	1.70
Sur actif circulant : dotations aux dépréciation						
Dotations aux provisions				l.		
Autres charges			562 438	449 623	112 815	25.09
Total des Charges d'exploitation (II)			1 731 597	1 610 741	120 856	7.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 026	35 519		
1 - Resultat d'exploitation (1-11)			15 026	33 319	20 492-	57.69-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites et	n commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		31	A			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
)		

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N Exercice N-1		N-1
		31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits infanciers				
Produits financiers de participations (3)	16 995	16 759	236	1.4
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 024	311	713	229.4
Différences positives de change			f	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 019	17 069	949	5.5
Charges financieres				
Charges manereres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change	8 511	7 377	1 134	15.37
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 511	7 377	1 134	15.37
2. Résultat financier (V-VI)	9 508	9 692	184-	1.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 534	45 211	20 677-	45.73
Produits exceptionnels Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30	23 262	23 232-	99.87
Total VIII	30	23 262	23 232-	99.87
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	30-	23 262-	23 232	99.87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	2 549	2 514	35	1.39
Total des produits (I+III+V+VII)	1 764 642	1 663 329	101 313	6.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 742 687	1 643 894	98 793	6.01
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	21 955	19 435	2 520	12.9

^{*} Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

[:] Redevance de crédit bail immobilier

⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

La "FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT OCCITANIE" a pour objet :

- l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des membres qui la constituent et qu'ils représentent.
- l'étude de toutes questions d'ordre général, notamment, sur le plan économique, ou technique, intéressant l'industrie du bâtiment ;
- la transmission aux organisations départementales la composant ainsi qu'à la FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT, ou aux organismes s'occupant de l'expansion régionale, de toutes études sur ces questions ;
- l'examen de toutes propositions ayant pour objet le développement et la défense de l'industrie du bâtiment qui lui seraient soumises par ses adhérents ou par d'autres organismes professionnels ou administratifs et d'en poursuivre la réalisation soit directement, soit avec le concours de la FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT:
- la participation aux travaux des organismes interprofessionnels ou administratifs s'intéressant au développement économique et à la coordination territoriale dans le cadre de la région et de représenter la profession du bâtiment au sein de ces organismes et auprès des pouvoirs publics afin de défendre et de promouvoir le bâtiment au niveau régional ;
- l'animation du réseau de ses adhérents et la mise en commun des moyens nécessaires à la défense efficace des intérêts des entreprises de la profession ;
- la recherche et la mise en oeuvre de toutes mesures susceptibles d'améliorer le recrutement, la formation professionnelle et la condition du personnel des entreprises et en particulier de conduire toutes négociations et de conclure tous accords au plan régional avec les organisations représentatives des salariés;
- la participation à la création ou à l'activité de tous services ou organismes ayant pour objet le développement du progrès technique et l'amélioration des conditions de travail des entreprises, ou l'accomplissement d'obligations légales intéressant la profession du bâtiment ;
- l'arbitrage des différends de caractère professionnel qui lui seraient soumis nés entre les membres adhérents visés à l'article 1.
- l'exercice en justice de toutes actions pour la défense de ses intérêts propres et pour la défense des intérêts professionnels de ses membres ou de la profession. Elle agit dans ce domaine en concertation avec la FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT;
- enfin, d'une manière générale, l'exercice de tous actes prévus aux articles L.2131-1 et suivants du code du travail.

Pour la réalisation de son objet, la FFB Occitanie dispose de ressources provenant principalement de la FFB Nationale.

La FFB Occitanie participe également à des actions collectives subventionnées par des collectivités publiques, telles que le FSE, la Région Occitanie, l'ADEME, etc...

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

		Valeur brute début	Augmen	ntations
		d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			8 351
Terrains		15 924		
Constructions sur sol propre		304 390		
Installations générales agencements aménagements divers		400 698		
Matériel de transport		99 681		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		153 937		2 494
	TOTAL	974 631		2 494
Autres participations		540 879		
Autres titres immobilisés		100 001		
Prêts, autres immobilisations financières		1 730		300
	TOTAL	642 610		300
TOTAL (GENERAL	1 617 240		11 146

	Diminutions		Valeur brute en fin	Réévaluation Valeur d'origine
	Poste à Poste	Cessions	d'exercice	fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			8 351	8 351
Terrains			15 924	15 924
Constructions sur sol propre			304 390	304 390
Installations générales agencements aménagements divers		35 029	365 669	365 669
Matériel de transport			99 681	99 681
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		23 532	132 899	132 899
TOTAL		58 561	918 564	918 564
Autres participations			540 879	540 879
Autres titres immobilisés		100 001		
Prêts, autres immobilisations financières			2 030	2 030
TOTAL		100 001	542 909	542 909
TOTAL GENERAL		158 562	1 469 824	1 469 824

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations	Diminutions	Montant fin
	d'exercice	de l'exercice	Reprises	d'exercice
Constructions sur sol propre	143 384	22 830	7 610	158 604
Installations générales agencements aménagements divers	85 573	38 238	47 776	76 035
Matériel de transport	49 709	29 908	9 970	69 647
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	95 892	31 362	33 917	93 337
TOTAL	374 558	122 338	99 273	397 623
TOTAL GENERAL	374 558	122 338	99 273	397 623

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations	Amortissements	Amortissements	Amortissements	Amortissements dérogatoir	
de l'exercice	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	22 830				•
Instal.générales agenc.aménag.divers	38 238				
Matériel de transport	29 908				
Matériel de bureau informatique mobilier	31 362				
TOTAL	122 338				
TOTAL GENERAL	122 338				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières		2 030	2 030	
Autres créances clients		26 724	26 724	
Personnel et comptes rattachés		4 854	4 854	
Taxe sur la valeur ajoutée		250	250	
Divers état et autres collectivités publiques		543 421	543 421	
Groupe et associés		487 247	487 247	
Débiteurs divers		15 187	15 187	
Charges constatées d'avance		14 884	14 884	
	TOTAL	1 094 597	1 094 597	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	549 316	57 676	213 381	278 259
Emprunts et dettes financières divers	4 608	4 608		
Fournisseurs et comptes rattachés	91 409	91 409		
Personnel et comptes rattachés	46 101	46 101		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 605	73 605		
Impôts sur les bénéfices	2 549	2 549		
Autres impôts taxes et assimilés	12 057	12 057		
Groupe et associés	10 723	10 723	,	
Autres dettes	288 413	288 413		
Produits constatés d'avance	379 539	379 539		
TOTAL	1 458 319	966 679	213 381	278 259
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 447			